

COMPTE RENDU DU CCAS
DU 21 FÉVRIER 2022.

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un février, à vingt heures, le Conseil d'Administration de la Commission Communale d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la salle Edeline sise 5 rue Alexis de Tocqueville, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Président ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANÇOIS, M. Georges LÉVÈQUE, membres élus,
Mme Odile SCHELLES, Mme Isabelle CLOSMENIL, M. Jean-Claude DUHAMEL, Mme Alexandra LECLER, Mme Valérie PANIER, membres nommés.

Date de convocation : 16 février 2022 Date d'affichage : 28 février 2022
Nbre de membres en exercice : 11 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 11
Secrétaire de séance : Mme Sandra LEMARCHAND.

1. Approbation du Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2022.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2021
Délibération CCAS-202202.21 - 01

Vu les annexes II-1 et II-2 du compte de gestion 2021 du budget du CCAS.

014043
SGC VIRE



II-1
Exercice 2021

31500 - CCAS CAHAGNES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		5 005,00	5 005,00
Titres de recettes émis (b)		3 917,00	3 917,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 917,00	3 917,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		5 005,00	5 005,00
Mandats émis (f)		4 153,25	4 153,25
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		4 153,25	4 153,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		236,25	236,25

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	1 208,89		-236,25		972,64
TOTAL I	1 208,89		-236,25		972,64
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	1 208,89		-236,25		972,64

Considérant que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur municipal.

Monsieur le Président précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes, du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2021

Délibération CCAS-20220221 - 02

Le Conseil D'administration, réuni sous la présidence de M. Georges LÉVÊQUE, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

COMMUNE DE CAHAGNES**- 14240 -**

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 208,89				1 208,89
Opérations de l'exercice	4 153,25	3 917,00			4 153,25	3 917,00
TOTAUX	4 153,25	5 125,89			4 153,25	5 125,89
Résultats de clôture		972,64				972,64
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 153,25	5 125,89			4 153,25	5 125,89
RESULTATS DEFINITIFS		972,64				972,64

* Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2021

Délibération N° CCAS-20220221 - 03

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Georges LÉVÊQUE, doyen d'âge, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Président,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	972,64
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 917,00 - 4 153,25)	-236,25
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 208,89
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	972,64
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2022

Délibération N° CCAS-20220221 - 04

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de voter le budget primitif 2022 du CCAS.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du CCAS qui s'équilibre ainsi :

COMMUNE DE CAHAGNES
- 14240 -

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 792,36
	5 765,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si excédent)
	0,00	972,64
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	5 765,00
	5 765,00	5 765,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 765,00
	5 765,00	5 765,00

6. VENTE DE ROULEAU D'HERBE - PARCELLE ZI 17 - ANNÉE 2022

Délibération N° CCAS-20220221 – 05

Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire de la parcelle ZI17 (23a 80ca), sise lieu-dit les Bruyères à Cahagnes.

Cette parcelle étant enclavée, **Monsieur le Président propose** d'effectuer gracieusement le fauchage de l'herbe de cette parcelle et de mettre en vente les rouleaux d'herbe au profit du CCAS au tarif de 30 € l'unité.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention,

↳ **DECIDE** d'accepter le fauchage, à titre gracieux par Monsieur Guillaume DUJARDIN, de l'herbe de la parcelle ZI 17 et la vente des rouleaux d'herbe réalisés, au tarif de 30 euros l'unité, au profit du CCAS.

7. QUESTIONS DIVERSES

→ COLIS 2021 RESTANTS :

Sur les 9 colis restants : 7 ont été distribués.

Le problème qui se pose est que certains produits du colis ont une date limite de consommation à très court terme, il faudrait donc les enlever des colis pour ne pas prendre de risque.

→ REPAS DES AINÉS :

Un devis a été demandé à l'hôtel de la Place à Aunay sur Odon = 28 € / personne sans les boissons, ni le service (à préciser si le pain est compris). Le coût revient serait de 32 € / personne avec les boissons.

Il est proposé qu'une quête soit faite à l'issue du repas en faveur des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes qui seront également sollicités pour servir lors de ce repas.

Le repas prévu en mars n'aura pas lieu.

La date du dimanche 9 octobre est fixée et la salle polyvalente est réservée pour le repas.

COMMUNE DE CAHAGNES

- 14240 -

Les couples n'ayant pas toujours le même âge, l'une des 2 personnes pourrait ne pas être concernées par le repas (selon le critère d'âge). Proposition est faite de permettre au couple de participer au repas, charge à celui qui ne répond pas au critère de payer sa part. Le règlement se ferait alors lors de l'inscription. Il faudrait vérifier les modalités d'encaissement de ces participations : règlement à la trésorerie ou au nom du restaurateur ?

Vote pour fixer l'âge des bénéficiaires de ce repas, qui jusqu'à présent était ouvert à partir de 65 ans. Lors de la distribution des paniers, certaines personnes nous ont fait remarquer ne pas se sentir concernées en ayant 65 ans.

Vote quant à la fixation de l'âge :

- 65 ans : 3 voix « pour »
- 67 ans : 6 voix « pour »
- 70 ans : 1 voix « pour »
- 1 abstention

Fin de la séance : 21h56.

Le Président,
Guillaume DUJARDIN.

